



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 août 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt et un août à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du treize août deux mille vingt six, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026BC1-1-4-32

OBJET : 2026S05 – SERVICES D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2026/2029

ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE DE SERVICES

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, DELFARIEL Eric, Madame LAROUSSINIE Francine, RATTO Stéphan, REBEL Stéphane, Madame MAERTEN Marie- Bernard, JULIEN Jean-Yves, Madame BUSCAIL Maryline, BOISSEAU Christophe et LARROSE Patrick.

Absents et excusés :

Messieurs RENAUD Olivier, MERIEL Guy (pouvoir donné à Eric DELFARIEL)

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Monsieur Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la Justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2026BC1-1-4-32

OBJET : 2026S05 – SERVICES D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

COMMUNAUTAIRES POUR LA PÉRIODE 2026/2029

ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE DE SERVICES

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée, dont la date limite de remise des offres était fixée au 29 mai 2026 à 12h00, pour la réalisation de services d'entretien des bâtiments communautaires pour la période 2026/2029.

Cette consultation, passée par voie de procédure adaptée, est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique.

La Commission des plis s'est tenue le 18 août 2026 pour le jugement de l'offre.

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
LOUDA LOGISTIQUE	82400 VALENCE D'AGEN

Au vu du tableau d'ouverture du pli, la candidature est jugée recevable.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0%
2-Valeur technique	40.0 %
2.1-Mesures prises et moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exécution des prestations au regard des plans de prévention	30.0 %
2.2-Mesures de gestion environnementale que le candidat appliquera lors de l'exécution du contrat au regard des objectifs de développement durable	10.0 %
3-Délai d'intervention à compter de la réception du bon de commande	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse, l'offre du candidat LOUDA LOGISTIQUE est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties techniques pour répondre au besoin.

Le candidat suivant est proposé :

Montant maximum par période : 65 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant estimatif HT au regard du DQE (par période)
1	LOUDA LOGISTIQUE	51 173,31 €

En conséquence, le Président propose :

- d'attribuer l'accord-cadre au candidat LOUDA LOGISTIQUE pour un montant maximum de 65 000,00 € HT par période.
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer l'accord-cadre correspondant et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'attribuer l'accord-cadre au candidat LOUDA LOGISTIQUE pour un montant maximum de 65 000,00 € HT par période.
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'accord-cadre correspondant et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 21 août 2026
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 24 août 2026

Le secrétaire de séance désigné

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Bruno DOUSSON



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 01 SEP. 2026

Affiché sur le panneau des annonces légales le

01 SEP. 2026

AR Préfecture

2026S05 SERVICES ENTRETIEN BATIMENTS COMMUNAUTAIRES PERIODE 2026 2029 ACCORD CADRE

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20260821- 2026BC1_1_4_32-DE
Numéro d'acte :	2026BC1_1_4_32
Date de décision :	21/08/2026
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-4-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / accords-cadres)
Fichier acte :	2026BC1-1-4-32- 2026S05 SERVICES ENTRETIEN BATIMENTS COMMUNAUTAIRES PERIODE 2026 2029 ACCORD CADRE.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	01/09/2026 10:06:33
Date de réception de l'AR :	01/09/2026 10:07:46